

Formulaire de demande de clinique d'immunisation contre la COVID-19 de Santé publique Nouveau-Brunswick (SPNB) pour médecins et infirmières praticiennes

Veillez lire la section sur les facteurs déterminants pour l'autorisation de la clinique par SPNB (page 2).
Présentez la demande **dix jours ouvrables avant** la date de la clinique.
Veillez remplir le formulaire modifiable, le sauvegarder et le transmettre à: VOC-opsdesk@gnb.ca

Nom de la personne ou du fournisseur qui présente la demande: [REDACTED]

Coordonnées (courriel et numéro de téléphone): [REDACTED]

Nombre de personnes qui pourront être vaccinées (capacité maximale): [REDACTED]

Type de vaccin: Adultes (12 ans et plus) Enfants (de 5 à 11 ans) Petits enfants (de 2 à 4 ans)

Adresse où se tiendra la clinique: [REDACTED]
[REDACTED]

Zone (cochez une case):

Zone 1 Zone 2 Zone 3 Zone 4 Zone 5 Zone 6 Zone 7

Noms des vaccinateurs: [REDACTED]

(MD, IP, II, ou IAA) [REDACTED]

Exigences minimales d'entreposage et de manipulation des agents immunisants:

Liste de vérification du *Guide canadien d'immunisation* (cochez tous les énoncés qui s'appliquent):

- Nous disposons de glacières isolées (blocs réfrigérants ou cryosacs) munies d'un thermomètre numérique maxima-minima.
- Nous disposons d'un réfrigérateur à vaccins ou à médicaments spécialement conçu qui maintient une chaîne du froid entre 2 °C et 8 °C.
- Nous disposons d'un réfrigérateur branché à une génératrice ou à une alimentation sans interruption et/ou nous avons un plan de secours pour maintenir la chaîne du froid en cas de panne de courant.
- Notre réfrigérateur est muni d'une alarme pour la température fonctionnelle et régulièrement contrôlée.
- Nous disposons d'un thermomètre numérique maxima-minima ou d'un appareil de contrôle de la température régulièrement étalonné et précis à $\pm 0,5$ °C près.
- La température de notre réfrigérateur est surveillée au moyen d'un thermomètre par un employé qui la consigne au moins deux fois par jour.
- Notre réfrigérateur fait l'objet d'une vérification de routine ou d'un entretien tous les six mois.

SPNB approuvera votre demande en fonction des exigences minimales d'entreposage et de manipulation en place, conformément au Guide canadien d'immunisation.

Veillez confirmer que ces directives de SPNB figurant à la page 2 seront respectées (cochez tous les énoncés qui s'appliquent):

- Nous avons un plan opérationnel qui respecte tous les protocoles liés à la COVID-19. Consultez le modèle de plan opérationnel en réponse à la COVID de la Société médicale du Nouveau-Brunswick joint au présent formulaire.
- Nous avons un plan pour limiter le gaspillage de doses de vaccin.
- Nous fixerons des rendez-vous.
- Nous nous assurerons que les renseignements sur la vaccination sont soumis à l'Assurance-maladie pour qu'ils soient ajoutés à la Solution d'information sur la santé publique (SISP).
- Nous signalerons tous les effets secondaires suivant l'immunisation (ESSI) à SPNB.
- Nous respecterons les dispositions législatives en matière de confidentialité et de protection de la vie privée.
- Nous nous engageons à tenir une clinique pour administrer les deuxièmes doses.

Facteurs déterminants pour l'autorisation de la clinique par SPNB

Critères d'admissibilité des clients

- Tous les résidents du Nouveau-Brunswick ont le droit de recevoir gratuitement le vaccin contre la COVID-19, ce qui comprend les citoyens canadiens, les résidents permanents, les visiteurs temporaires et les étudiants étrangers. La preuve de résidence, un séjour minimal dans la province ou une carte d'assurance-maladie du Nouveau-Brunswick ne sont pas exigés.
- Les vaccins doivent être administrés selon les tranches d'âge autorisées.
- La promotion de la vaccination auprès des personnes admissibles doit entrer dans la préparation de la clinique.

Procédures de vaccination

- Les vaccinateurs doivent respecter les exigences d'entreposage et de manipulation pour tous les vaccins contre la COVID-19 (**consultez la liste de vérification sur l'entreposage**).
- Le personnel des cliniques doit respecter toutes les directives énumérées à la page [Ressources pour les professionnels de la santé sur la lutte contre les maladies transmissibles \(gnb.ca\)](#).
- La vaccination doit se dérouler conformément aux directives de SPNB; il pourrait y avoir des vérifications de conformité.

Ressources

- Lignes directrices relatives au plan d'intervention visant les vaccins en cas de panne de courant: [GPINB-annexe5-4.pdf \(gnb.ca\)](#)
- Guide pour les vaccins de la saison respiratoire: [Guide du Nouveau-Brunswick sur les vaccins de la saison respiratoire 2023-2024](#)
- Formulaire administratif: [Formulaire administratif des vaccins antigrippal, antipneumococcique et contre la COVID-19](#)